



# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

3ème année - N° 48

3/ 4/72

-----  
Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.  
-----

M.... et Cher Membre,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du club qui aura lieu au local habituel, le 10 avril prochain, à 20 H.

Au cours de celle-ci : tombolas gratuite et payante. Voici les lots de la tombola payante :

Belgique	BF 5	Borgerhout	xxx	Cote :	675 Frs
	716/24	Arm. Provinces	xxx	"	110 Frs
	1125/27	Réfugiés	xx	"	85 Frs
	1233/38	Les Reines	xxx	"	145 Frs
	PA 24(Poste 810A)				
		Postillon, Avion	xxx	"	450 Frs
France		Tableaux, les 15 premiers	xxx	"	1365 Frs

Nous vous présentons entretemps, M... et Cher Membre, nos salutations distinguées.

Le Comité.

Chacun sait, qu'en général, nos facteurs exécutent magnifiquement le travail qui leur est confié : celui de nous distribuer colis, mandats, lettres, etc .... Mais cependant il peut y avoir des exceptions. Et déjà en 1835, notamment. J'ai le plaisir de posséder une circulaire se rapportant aux facteurs ruraux, en France, signée par un Pair de France et dont je vous livre, ci-dessous, le contenu.

J.H.

Ministère de l'Intérieur

Paris, le 4 décembre 1835.

=====  
Cabinet

du

SOUS-SECRETARIE D'ETAT

-----  
Circulaire n° 55

-----  
Sur une opération  
concernant le ser-  
vice de la poste  
dans les communes  
rurales.

MONSIEUR LE PREFET, un règlement sur le service des postes, que vient d'approuver M. le ministre des finances, oblige les facteurs ruraux à prendre, au moins deux fois par an, en présence du maire, de l'adjoint ou d'un conseiller municipal, l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chacune des communes qu'ils parcourent. Cette empreinte est recueillie sur trois formules imprimées d'un procès-verbal que signe le fonctionnaire municipal et qu'il remet au facteur.

L'opération dont il s'agit a pour but de donner à l'administration et à ses agents supérieurs les moyens de reconnaître si les facteurs, pour éviter de se transporter dans toutes les communes de leur arrondissement, ne se serviraient pas d'un faux timbre qu'ils appliqueraient sans déplacement sur la feuille dont ils sont porteurs, et qui doit présenter l'empreinte du timbre fixé dans la boîte aux lettres. Pour assurer l'exécution de cette mesure, qui intéresse les communes elles-mêmes, puisqu'elle tend à garantir la régularité du service des Postes, je vous recommande, Mr le Préfet, de transmettre sans retard à MM. les maires des communes rurales de votre département des instructions conformes à celles que M. le ministre des finances vient d'adresser aux agents de l'administration des postes et d'inviter ces fonctionnaires à obtempérer aux équisitions qui leur seront faites d'assister à la levée des empreintes et d'en signer le procès-verbal..... Tenez-moi, je vous prie, informé...

Le Pair de France, Ss-Secr. d'Etat  
(s)Illisible.

# N

## Histoire de la Poste aux Lettres 20.

---

A. DE ROTHSCHILD

ous avons déjà nommé Louvois, le fils de Michel Letellier. Administrativement parlant, son histoire est liée à notre sujet : car Louvois fut surintendant général des Postes, en même temps que secrétaire d'Etat de la guerre et directeur général des constructions et des monuments publics. Sans doute, il appartient à cette époque où le roi veut être l'état et ne considère les ministres que comme des commis : les uns l'appellent le plus grand, les autres, le plus sévère des commis ; mais il n'en parvient pas moins à conquérir une influence personnelle que personne n'égalait, pas même Colbert. Le fils aîné de Michel Letellier, esprit ardent et corps infatigable au travail, ce jeune homme " aux sourcils froncés, qui ne riait jamais " et travaillait la plume à la main, quinze heures par jour, avait bien les qualités d'ordre, de netteté et de rectitude disciplinaire qui convenaient à cette administration.

Mais, ici, nous avons un reproche à faire à M. Camille Rousset, l'auteur d'une excellente " Histoire de Louvois " ; qui lui a valu une fortune littéraire brillante et rapide. Je n'ai pas à défendre Louis XIV contre cette spirituelle épigramme ou le panégyriste de Louvois prétend que le grand roi eût surtout dans son règne le ministère de la signature ! Nous croyons que Louis XIV a mérité autrement de donner son nom à son siècle ; mais, nous bornant à notre sujet, nous ne pouvons pas approuver le dédain apparent que M. Rousset met à rappeler le rôle de Louvois dans les annales de la Poste et surtout son élévation aux fonctions de surintendant général des Postes.

Suivons à l'aise ce récit.

M. Camille Rousset nous apprend pourtant, en passant, que la fortune du marquis de Louvois commença dans une affaire " postale ". Au mois d'octobre 1661, un mois après la chute de Fouquet, le roi, voulant sans doute récompenser Michel Letellier dans la personne de son fils, donna par privilège à Louvois " la permission d'établir entre les ports de Provence et d'Italie un service de communications régulières, étant bien aise, disait l'ordonnance, de gratifier ledit sieur marquis de Louvois, en considération des services qu'il nous rend avec beaucoup d'assiduité et de zèle ". M. Rousset ajoute, en note, que cette déclaration autorisait Louvois à établir dans les villes maritimes du pays de Provence, aux endroits les plus commodes pour le commerce, tel nombre de barques, tartanes, chaloupes, brigantins ou vaisseaux qui serait jugé nécessaire, et à les faire partir à jours certains et réglés pour aller en la ville de Gênes et autres villes qui sont sur la côte d'Italie. C'était une partie du monopole du commerce du Levant !

.../...

Le 24 février 1662, Louvois était autorisé à signer comme secrétaire d'Etat, à l'occasion de son mariage. Il avait vingt et un ans, et le roi, vingt-quatre. Associé aux travaux de son père, il le remplace peu à peu. Letellier quitta l'administration militaire, en 1667; il y reparait quelque temps, au milieu des embarras de la guerre de dévolution; mais, après la paix de 1668, il laisse la place libre à son fils.

C'est à la fin de la même guerre que se place l'événement secondaire qui donna prétexte d'élever Louvois aux fonctions de surintendant général des Postes. Tous les détails du récit importent à notre sujet. Nous laissons parler M. Rousset, ne pouvant faire mieux.

Tout était préparé secrètement pour l'invasion de la Franche-Comté, et Louvois, jaloux de Turenne, avait ménagé un rapprochement entre le roi et le prince de Condé, pour mettre à la tête de l'expédition l'unique rival du grand homme de guerre. On craignait que l'ennemi ne fût averti par des avis de Paris.

" Supprimer le danger des révélations en supprimant les correspondances, tel fut le procédé très-simple imaginé par M. le Prince, exécuté sans la moindre hésitation par Louvois. Le 27 janvier, M. le Prince lui écrivait : " Je crois qu'il ne seroit pas mal à propos que le premier courrier fût volé et qu'il ne vint point ici des lettres de Paris, car elles commencent à être fort concluantes." Mais déjà, le même jour, Louvois mandait à M. le Prince : " L'ordinaire de Dijon qui partit hier de Paris a été volé par mon ordre, auprès de Villeneuve-Saint-Georges. Les paquets dont étoit chargé le courrier seront rapportés la nuit de mardi à mercredi matin dans la boîte de la grande Poste par un homme inconnu. De cette sorte, les lettres de Dijon n'arriveront qu'après le départ de Votre Altesse, et le public n'en souffrira pas, puisque les lettres de change et les autres pièces originales et importantes qui pourroient être dans la malle du courrier seront conservées. Pour ce qui est du courrier de Bourgogne, qui devoit partir samedi, à midi au plus tard, je le ferai arrêter jusqu'à dimanche matin, et le maître du bureau adressera à Lyon le paquet pour Dijon, Besançon et Dôle; et à Dijon le paquet pour Lyon; et par cette méprise simultanée l'on gagnera beaucoup de temps. Voilà tout ce qui m'a été possible de faire en exécution des ordres de Votre Altesse. "

Note de M. Rousset.

N'était cette dernière phrase, on serait tenté d'attribuer à Louvois l'invention de ce tour d'escamotage. Le 25 janvier, il écrivait au prince de Condé : " Je verrai si on ne pourrait pas faire voler les ordinaires à quatre ou cinq lieues de Paris; je crois que je prendrai cet expédient pour le courrier de jeudi, et pour celui de samedi, je le ferai tarder jusqu'à minuit, et ferai donner ordre au courrier d'être 12 ou 15 heures en chemin plusqu'il n'a accoutumé. La lettre du 27 ne laisse aucun doute : Louvois ne faisait qu'exécuter les ordres de Condé .

( à suivre )

BIBLIOGRAPHIE ( I )

Timbres de la Jamaïque (texte français)	F.J. Malvill
Etat Indépendant du Congo	Crustin
Catalogues des Liaisons Transatlantiques par Hygravions Catapultés	J. Du Four
L'année Géo aux Pôles Terrestres	J. Mayence
Oblitérations sur T. de Hong-Kong	A. de Cock
La Poste à Paris	G. Brunel
Nomencl. des Obl. des T.P. Français 1849-1876 avec catal.-annexe des cotations	H. Blot
Les anciens T. Français et leurs oblitérations	Emm. Blanc
Les marques postales de la Grande Armée	P. de Frank
Les T.P. de Bordeaux	Serrane
Les ballons montés	Le Pileur
La Carte Postale Illustrée	L. Rendin
Histoire Maritime de France	L. Guérin
Oblit. et M.P. Etats-Unis XIXe s.	H. Zareski
Le Congo Belge et ses marques postales (Très rare)	A. de Cock
Marques désinfection des lettres à l'étranger et en Belgique	L. Herlant
Les Timbres d'Albanie	L. Renieu

NOUVEAUTES:

Monsieur René Van Loo, rue des Ménapiens, 16, à 1040 Bruxelles vient de publier le tome 2 de son étude sur les " NOUVEAUX ". Les commandes peuvent être adressées à l'auteur.

L'Echo philatélique, 223, rue Royale Sainte-Marie, 1030 Bruxelles met en vente l'ouvrage de Monsieur Marc Panier intitulé : " OBLITERATIONS TOURISTIQUES ET PUBLICITAIRES DE BELGIQUE " depuis 1923 à ce jour. 667 oblitérations différentes ! Commandes à adresser à l'Echo Philatélique.

( I ) Voir bulletins nos 4-6-7-8-13-15-28-34 & 46